

« TITAN »

Société par Actions Simplifiée au capital de 154 000 €
Siège social : Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 – VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
R.C.S. TOULOUSE : 487 491 532
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 AVRIL 2026**

RESOLUTION 1

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2025,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025,

Donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé,

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé comportent des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant de **6 735 euros**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président,
- du rapport général des Commissaires aux comptes,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 octobre 2025,

Approuve la proposition du Président et,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 420 512 euros
-------------------------------	------------------------

- | | |
|---|---------------|
| - A titre de distribution de dividendes | 400 000 euros |
|---|---------------|

Les capitaux propres de la Société s'élèveront à **6 892 276 euros** et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- capital social : 154 000 euros
- prime d'apport : 2 280 482 euros
- réserve légale : 15 400 euros
- autres réserves : **4 442 394 euros**

Total : 6 892 276 euros

Il est ici précisé que le montant des dividendes par action s'établirait à **3508.77 euros** et qu'ils seront mis en paiement à compter du 15 mai 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6 %, soit une taxation globale de 31,4 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices sociaux

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par actions	Montant des dividendes non éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 %
2024	500 000 euros	3.333,33	120 000 euros	380 000 euros
2023	400 000 euros	2 666,67	96 000 euros	304 000 euros
2022	300 000 euros	2 000	72 000 euros	228 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4

Non-renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale,

prend acte que le mandat de co-commissaire aux comptes du cabinet BONNEFOY & ASSOCIES arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025,

rappelle que la Société n'est plus tenue d'établir des comptes consolidés,

constate en conséquence qu'il n'y a pas lieu de procéder à la nomination d'un co-commissaire aux comptes,

décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat du cabinet BONNEFOY & ASSOCIES,

constate en conséquence que les fonctions du cabinet BONNEFOY & ASSOCIES prennent fin à l'issue de la présente assemblée.

RESOLUTION 6

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

Le Président *Agnès BRULERE*

Actif	Valeurs au 31/10/25			Valeurs au 31/10/24
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	<i>Certifié conforme à l'original par Agnès BRULIERE</i>			
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	86	86		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	767 032	767 032		36 408
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	<i>Agnès BRULIERE</i>			
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 743	56 577	31 166	37 059
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 396 352	132 630	1 263 722	1 363 128
Créances rattachées à des participations	423 146		423 146	366 987
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 760		2 760	2 715
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 407 020		2 407 020	2 407 020
Total de l'actif immobilisé (I)	5 084 139	956 326	4 127 814	4 213 315
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	58 536		58 536	65 124
Autres créances (3)	3 917 912		3 917 912	3 783 684
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	197 853		197 853	397 853
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	54 833		54 833	148 867
Charges constatées d'avance (3)	1 045		1 045	1 861
Total de l'actif circulant (II)	4 230 179		4 230 179	4 397 388
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	9 314 318	956 326	8 357 992	8 610 704
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif	Valeurs au 31/10/25	Valeurs au 31/10/24
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 154 000)	154 000	154 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 280 482	2 317 441
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	15 400	15 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	421 883	1 609 351
Report à nouveau		3 128 456
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 420 512	177 167
Situation nette	7 292 276	7 401 816
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	7 292 276	7 401 816
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I) Bis		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	472	2 067
Emprunts et dettes financières diverses (3)	549 438	1 121 043
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	32 736	38 856
Dettes fiscales et sociales	423 620	46 921
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	59 451	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	1 065 716	1 208 888
Écarts de conversion passif (IV)		
Total du passif (I + II + III + IV)	8 357 992	8 610 704
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	1 065 716	1 208 888
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		



Compte de résultat		31/10/2025		31/10/2024
		Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)			261 250	296 250
Production immobilisée				
Reprises sur prov. (amorts), transferts charges			10 817	29 080
Autres produits			19	5
Total des produits d'exploitation			272 086	325 334
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes			165 327	109 292
Impôts, taxes et versements assimilés			13 413	23 240
Salaires et traitements			110 156	163 891
Charges sociales			57 687	81 065
Dotations aux amortissements sur immobilisations			43 948	46 073
Autres charges			6	77
Total des charges d'exploitation			390 536	423 638
Résultat d'exploitation			-118 450	-98 304
Différences positives de change				
Produits financiers			1 156 010	486 297
Charges financières			61 415	65 415
Résultat financier			1 094 595	420 882
Résultat courant			976 145	322 578
Produits exceptionnels			4 157 266	
Charges exceptionnelles			97 850	
Résultat exceptionnel			4 059 416	
Impôt sur les bénéfices			615 049	145 411
Total des produits			5 585 361	811 632
Total des charges			1 164 850	634 464
Bénéfice ou perte			4 420 512	177 167
(3) Dont produits concernant les entités liées		1 149 987	457 168	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		6 393	14 387	



L'Annexe

Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

Selon délibération de la société TITAN en date du 6 août 2025, il a été décidé à l'unanimité des associés par voie d'assemblée générale extraordinaire l'achat auprès de la société AKARAVA de la pleine propriété de 36 actions TITAN moyennant le prix du titre en pleine propriété de 111 945,87€ soit ensemble le prix de 4 030 051,32€ annulées par voie de réduction de capital, la société TITAN ayant remise en compensation de la valeur des titres TITAN annulés à la société AKARAVA la pleine propriété de 934 actions TONEKYO à la valeur unitaire de 4 317,88€ soit ensemble la valeur de 4 032 899,92€ à charge pour la société AKARAVA de verser une soulte de 2 848,60€.

Le capital social de la société TITAN a par la suite été augmenté de 36 959,76€ par élévation du nominal de l'action lequel est porté d'un montant réhaussé de 1 026,66€ à 1 350,88€.

Ainsi le capital social est composé de cent quatorze (114) actions de 1 350,88€ soit 154000€.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG, modifié par règlement 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les comptes annuels au 31/10/2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce au règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué par l'usufruit portant sur les parts sociales d'une société civile et du mali technique affecté à cet actif.

Le droit d'usufruit portant sur les parts sociales a été amorti sur la durée d'usufruit fixée initialement à 20 ans. Par acte du 21/10/2022, ce droit d'usufruit a fait l'objet d'un report qui s'est éteint au 31/10/2025.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières comprennent le mali technique de fusion affecté aux titres de participations de la SAS 4B pour 2 395 594€ et aux titres de la SCI SERSOTAN pour 1 451€. Ces deux malis ont fait l'objet d'un test de dépréciation et aucun indice de perte de valeur n'apparaît à la clôture des comptes au 31/10/2025.

Nous avons procédé à la valorisation des titres de la SAS 4B sur lesquels porte le mali technique ainsi qu'à celle de l'usufruit du fonds de commerce jusqu'à son extinction au 15/12/2031, date de la perte certaine de valeur, sans déceler d'indice de perte de valeurs avant l'exercice clos le 31/10/2031.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Intégration fiscale

La société TITAN est la société tête du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient.
A noter que la société TONEKYO est sorti de ce groupe à effet du 01/11/2024.

Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	767 118			767 118
Immobilisations corporelles	257 430	1 647	171 334	87 743
Immobilisations financières	4 231 073	100 046	101 841	4 229 278
Total	5 255 621	101 693	273 174	5 084 139
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	730 710	36 408		767 118
Immobilisations corporelles	220 371	7 540	171 334	56 577
Total	951 081	43 948	171 334	823 696

Autres créances

La société TITAN a consenti un prêt interentreprise à la société AKARAVA par convention en date du 28/10/2025 d'un montant de 525 000€ au taux fixe de 3% et à échéance du 28/02/2026. Il apparaît à l'actif du bilan au poste "Autres créances".

Dans le cadre de la restructuration du groupe, le compte courant de l'ancienne filiale TONEKYO a fait l'objet d'une convention de remboursement prévoyant une rémunération à la moyenne du taux Euribor 12 mois ainsi qu'un échelonnement sur la période 2026 à 2033.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	2 830 166		433 121
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	58 536	58 536	
Autres créances	3 917 912	2 937 912	980 000

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	1 084
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	30 000
Autres créances	86
Disponibilités	
Total	31 170

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150	1 027
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	36	1 027
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	114	1 351

Provisions pour dépréciations

La société TITAN a déprécié à hauteur de 132 630 € les titres de sa filiale OCHEYLARD souscrit pour un montant de 140 000 €. La dotation pour dépréciation des titres de l'exercice s'élève à 41 406 € et a été comptabilisée dans un compte de charge financière.

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciations	91 224	41 406		132 630
Total	91 224	41 406		132 630

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	472	472		
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	549 438	549 438		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 736	32 736		
Dettes fiscales et sociales	423 620	423 620		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	59 451	59 451		
Produits constatés d'avance				
Total	1 065 716	1 065 716		



Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	472
Emprunts et dettes financières divers	13 616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 383
Dettes fiscales et sociales	7 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	59 451
Total	110 818

Engagements financiers

Engagements donnés

La SAS TITAN s'est portée caution solidaire en faveur de la société générale en garantie d' emprunts contractés par son ancienne filiale TONEKYO.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garantie donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de location financement	1 786 832					1 786 832
Total	1 786 832					1 786 832
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
Total	1 786 832					1 786 832

I.FINAN - FILIALES ANNEXE 2 AA

Du 01/11/2024 au 31/10/2025

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)

Capital (a)	Capitaux propres	autres que le capital	(b) (a+b)	% de capital détenu en %	valeurs comptables	(c) (1) (b) (c)	Trés et avances consenties par la société et non encaissées	(d) (1) (c) (d)	montants dus par les filiales	(e) (1) (d) (e)	autres sommes payées	(f) (1) (e) (f)	Chiffre d'affaires hors taxes	montants dus par la société	(g) (1) (f) (g)	résultat net	(h) (1) (g) (h)	autres éléments	(i) (1) (h) (i)	total
140 000	-91 224	100,00	140 000	100,00	48 776	34 538	11 153	-41 406	49 792	19 270	754 518	876 263	1 426 935	213 199	217 801					

Filiales et participations (1)

A. renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessus (2) (3)

1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)
- OCHEYLARD - 0 Lieu-dit Le Cheylard 24290 LES FARGES - 821878089
 - THALOC - 0 Centre commercial Super U 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAUR
 - SERSOTAN - 0 ZA Concerté de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE L
 - COLLINE DU CHEYLARD - 0 Lieudit Le Cheylard 24290 LES FARGES - 80
 - 4B - 0 Zone d'Aménagement 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS - 39
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1. Filiales non reprises au §A :
- a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
- a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

SAS TITAN

Zone d'Aménagement Concerté de Borde Blanche
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Exercice clos le 31 octobre 2025

Cabinet Bonnefoy & Associés **Commissaire aux Comptes**

1 rond-point de Flotis
Bâtiment II
31240 Saint-Jean

JEROME BERGONZO

Commissaire aux Comptes

10, rue Latécoère
31180 ROUFFIAC TOLOSAN

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société TITAN

Exercice clos le 31 octobre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Titan relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant les opérations sur titres de participation TONEKYO.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation : le « tableau des filiales et participations » ainsi que la note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels, font état des agrégats financiers et des modalités de détermination des valeurs d'inventaire.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- Autres immobilisations financières : la note de l'annexe « Participations, autres titres immobilisés » indique les modalités d'appréciation des valeurs d'inventaire des deux malis technique, notamment par l'application d'un test de dépréciation. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations

fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes annuels. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rouffiac Tolosan et Saint-Jean, le 26 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Jérôme Bergonzo

Bonnefoy & Associés



Patrick Bonnefoy
Associé

Actif	Valeurs au 31/10/25			Valeurs au 31/10/24
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	86	86		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	767 032	767 032		36 408
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	87 743	56 577	31 166	37 059
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	1 396 352	132 630	1 263 722	1 363 128
Créances rattachées à des participations	423 146		423 146	366 987
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 760		2 760	2 715
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 407 020		2 407 020	2 407 020
Total de l'actif immobilisé (I)	5 084 139	956 326	4 127 814	4 213 315
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	58 536		58 536	65 124
Autres créances (3)	3 917 912		3 917 912	3 783 684
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	197 853		197 853	397 853
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	54 833		54 833	148 867
Charges constatées d'avance (3)	1 045		1 045	1 861
Total de l'actif circulant (II)	4 230 179		4 230 179	4 397 388
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	9 314 318	956 326	8 357 992	8 610 704
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif

Valeurs
au 31/10/25

Valeurs
au 31/10/24

Capitaux propres

Capital (dont versé : 154 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

Situation nette

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total des capitaux propres (I)

Autres fonds propres

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

Total des autres fonds propres (I) Bis

Provisions

Provisions pour risques

Provisions pour charges

Total des provisions (II)

Dettes (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

Total des dettes (III)

Écarts de conversion passif (IV)

Total du passif (I + II + III + IV)

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



Compte de résultat

31/10/2025

Exportations

Total

31/10/2024

Total

Produits d'exploitation

Production vendue (biens et services)

261 250

296 250

Production immobilisée

Reprises sur prov. (amorts), transferts charges

10 817

29 080

Autres produits

19

5

Total des produits d'exploitation

272 086

325 334

Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes

165 327

109 292

Impôts, taxes et versements assimilés

13 413

23 240

Salaires et traitements

110 156

163 891

Charges sociales

57 687

81 065

Dotations aux amortissements sur immobilisations

43 948

46 073

Autres charges

6

77

Total des charges d'exploitation

390 536

423 638

Résultat d'exploitation

-118 450

-98 304

Différences positives de change

Produits financiers

1 156 010

486 297

Charges financières

61 415

65 415

Résultat financier

1 094 595

420 882

Résultat courant

976 145

322 578

Produits exceptionnels

4 157 266

Charges exceptionnelles

97 850

Résultat exceptionnel

4 059 416

Impôt sur les bénéfices

615 049

145 411

Total des produits

5 585 361

811 632

Total des charges

1 164 850

634 464

Bénéfice ou perte

4 420 512

177 167

(3) Dont produits concernant les entités liées

1 149 987

457 168

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

6 393

14 387



Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

Selon délibération de la société TITAN en date du 6 août 2025, il a été décidé à l'unanimité des associés par voie d'assemblée générale extraordinaire l'achat auprès de la société AKARAVA de la pleine propriété de 36 actions TITAN moyennant le prix du titre en pleine propriété de 111 945,87€ soit ensemble le prix de 4 030 051,32€ annulées par voie de réduction de capital, la société TITAN ayant remise en compensation de la valeur des titres TITAN annulés à la société AKARAVA la pleine propriété de 934 actions TONEKYO à la valeur unitaire de 4 317,88€ soit ensemble la valeur de 4 032 899,92€ à charge pour la société AKARAVA de verser une soulte de 2 848,60€.

Le capital social de la société TITAN a par la suite été augmenté de 36 959,76€ par élévation du nominal de l'action lequel est porté d'un montant réhaussé de 1 026,66€ à 1 350,88€.

Ainsi le capital social est composé de cent quatorze (114) actions de 1 350,88€ soit 154000€.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG, modifié par règlement 2016-07 du 4 novembre 2016).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- image fidèle
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les comptes annuels au 31/10/2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce au règlement de l'ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Le poste "Autres immobilisations incorporelles" est constitué par l'usufruit portant sur les parts sociales d'une société civile et du mali technique affecté à cet actif. Le droit d'usufruit portant sur les parts sociales a été amorti sur la durée d'usufruit fixée initialement à 20 ans. Par acte du 21/10/2022, ce droit d'usufruit a fait l'objet d'un report qui s'est éteint au 31/10/2025.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières comprennent le mali technique de fusion affecté aux titres de participations de la SAS 4B pour 2 395 594€ et aux titres de la SCI SERSOTAN pour 1 451€. Ces deux malis ont fait l'objet d'un test de dépréciation et aucun indice de perte de valeur n'apparaît à la clôture des comptes au 31/10/2025.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Intégration fiscale

La société TITAN est la société tête du groupe d'intégration fiscale auquel elle appartient.
A noter que la société TONEKYO est sorti de ce groupe à effet du 01/11/2024.



Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	767 118			767 118
Immobilisations corporelles	257 430	1 647	171 334	87 743
Immobilisations financières	4 231 073	100 046	101 841	4 229 278
Total	5 255 621	101 693	273 174	5 084 139
Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	730 710	36 408		767 118
Immobilisations corporelles	220 371	7 540	171 334	56 577
Total	951 081	43 948	171 334	823 696

Autres créances

La société TITAN a consenti un prêt interentreprise à la société AKARAVA par convention en date du 28/10/2025 d'un montant de 525 000€ au taux fixe de 3% et à échéance du 28/02/2026. Il apparaît à l'actif du bilan au poste "Autres créances".

Dans le cadre de la restructuration du groupe, le compte courant de l'ancienne filiale TONEKYO a fait l'objet d'une convention de remboursement prévoyant une rémunération à la moyenne du taux Euribor 12 mois ainsi qu'un échelonnement sur la période 2026 à 2033.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	2 830 166		433 121
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	58 536	58 536	
Autres créances	3 917 912	2 937 912	980 000



Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	1 084
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	30 000
Autres créances	86
Disponibilités	
Total	31 170

Charges constatées d'avance

Ces charges ne sont composées que des charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	150	1 027
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	36	1 027
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice	114	1 351

Provisions pour dépréciations

La société TITAN a déprécié à hauteur de 132 630 € les titres de sa filiale OCHEYLARD souscrit pour un montant de 140 000 €. La dotation pour dépréciation des titres de l'exercice s'élève à 41 406 € et a été comptabilisée dans un compte de charge financière.

Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciations	91 224	41 406		132 630
Total	91 224	41 406		132 630

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	472	472		
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	549 438	549 438		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 736	32 736		
Dettes fiscales et sociales	423 620	423 620		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	59 451	59 451		
Produits constatés d'avance				
Total	1 065 716	1 065 716		



Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	472
Emprunts et dettes financières divers	13 616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 383
Dettes fiscales et sociales	7 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	59 451
Total	110 818

Engagements financiers

Engagements donnés

La SAS TITAN s'est portée caution solidaire en faveur de la société générale en garantie d' emprunts contractés par son ancienne filiale TONEKYO.

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garantie donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de location financement	1 786 832					1 786 832
Total	1 786 832					1 786 832
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
Total	1 786 832					1 786 832

I.FINAN - FILIALES ANNEXE 2 AA

Du 01/11/2024 au 31/10/2025

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)

	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (2) (10)	U. F. du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (1) (10)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (1) (9)	Montant des cautionnements et avances données par la société (1)	Charges financières nettes ou déduites de l'exercice (1) (10)	Résultats (pertes) ou profits net d'exercice (10) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (1)	Observations
Filiales et participations (1)												
A. renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessus (2) (3)												
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)												
OCHEYLARD - 0 Lieu-dit Le Cheylard 24290 LES FARGES - 821878089	140 000	-91 224	100,00	140 000	48 776	34 538			11 153	-41 406		
THALOC - 0 Centre commercial Super U 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAUR	1 000	38 213	100,00	1 000	1 000				49 792	19 270		
SERSOTAN - 0 ZA Concerté de Borde Blanche 31290 VILLEFRANCHE DE L	763 000		100,00	1 800	1 800	2 025 791			1 477 023	754 518	876 263	
COLLINE DU CHEYLARD - 0 Lieudit Le Cheylard 24290 LES FARGES - 80	1 150 000	-230 151	99,99	1 149 990	1 149 990	329 062			19 556	-42 752		
4B - 0 Zone d'Aménagement 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIIS - 39	40 000	1 220 249	99,92	46 562	46 562				1 426 935	213 199	217 801	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)												

B. renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1. Filiales non reprises au §A :

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au §A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



Autres informations

Rémunérations des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.